

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST-JEAN-ST-NICOLAS**  
**SEANCE PUBLIQUE DU LUNDI 30 AVRIL 2018**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 30 avril à 12 heures, le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

**Présents** : Rodolphe PAPET – Monique JANIK – Francis BROUX – Annie MARTIN – Christian SAUVEBOIS – Michel PRETI – Daniel AUBERT

**Absents** : Anne-Marie MARLETTA – Catherine TISSOT – Delphine DEGRIL – Philippe ANDRE – Danièle LION – Bernard REYNIER

**Excusée** : Marie-Blanche RISPAUD

Francis BROUX a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

**I. DELIBERATION N°42/2018 : MARCHE DE FOURNITURE D'EQUIPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,  
**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant :

**Programme** : fourniture d'équipement pour la bibliothèque

**Entreprises retenues** :

Lot n°1	Mobilier spécifique à la bibliothèque	MOBIDECOR
Lot n°2	Mobilier spécifique l'espace enfance	BC Intérieur
Lot n°3	Equipement de bureau	<i>Lot infructueux</i>
Lot n°4	Mobilier tables et assises	MOBIDECOR
Lot n°5	Mobilier sur mesure	Menuiserie CHARLES

**Montant du marché** : 39 125,61 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**II. DELIBERATION N°43/2018 : MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ARIEYS**

Le conseil municipal,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-21 et L2122-21-1,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

**Considérant** que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer le marché public suivant :

**Programme** : travaux d'aménagement du hameau des Arieys

**Entreprise retenue** : SAS SATP

**Montant du marché** : 86 339,80 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**III. DELIBERATION N°44/2018 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE COLLECTIONS POUR LA NOUVELLE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*Annule et remplace la délibération n°37/2018 du 11/04/18 comportant une erreur dans le montant des acquisitions*

Mme le Maire expose :

La Commune de St Jean St Nicolas s'est engagée dans le développement de la lecture publique sur son territoire avec notamment la création d'une nouvelle bibliothèque qui ouvrira à l'été 2018, comprenant notamment un espace lecture de 120m<sup>2</sup> contre 20m<sup>2</sup> actuellement.

Par conséquent, afin de répondre à la demande croissante mais aussi pour offrir une offre variée et de qualité et après état de son fond propre et des fonds empruntés régulièrement auprès de la BDP, il est nécessaire d'investir afin de développer les collections adultes, adolescents et jeunesse à travers : romans, documentaires, bandes dessinées, albums,... Il est prévu également l'achat d'applications, jeux vidéo, jeux de sociétés,... pour répondre au développement du numérique dans les bibliothèques et aussi au rôle de troisième lieu que la future bibliothèque souhaite tenir comme espace de rencontre, d'échange, de découverte.

A cet effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Région PACA peuvent être sollicitées pour subventionner les collections.

La dépense prévisionnelle s'élève à 18 721 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal délibère et décide :

- de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 50%, soit 9 360,50€
- de solliciter le Conseil Régional PACA à hauteur de 4 680,25€,
- dit que la commune autofinancera 25% du montant des acquisitions.

**IV. DELIBERATION N°45/2018 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AUGMENTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

*Annule et remplace la délibération n°38/2018 du 11/04/18 comportant une imprécision quant à la dépense prévisionnelle*

Le Maire expose :

La Commune de St Jean St Nicolas s'est engagée dans le développement de la lecture publique sur son territoire avec notamment la création d'une nouvelle bibliothèque qui ouvrira à l'été 2018, comprenant notamment un espace lecture de 120m2 contre 20m2 actuellement.

La commune souhaite que cette bibliothèque tienne un rôle central dans la vie des habitants de son territoire et au-delà, en étant un « lieu de livre, un lieu de vivre » où se mêlent différents publics, différents projets. Développer un véritable espace de convivialité, de rencontre, d'échange, de découverte à travers le livre et les outils du numérique et répondre à la demande croissante des lecteurs, des écoles, du lycée professionnel implanté sur la commune,...

A ce jour, la bibliothèque est ouverte 6h/semaine. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, la commune souhaite ouvrir 19h/semaine de septembre à juin dont le samedi matin et mercredi matin et 21h30/semaine en juillet et août.

A cet effet, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut être sollicitée pour subventionner l'augmentation des horaires d'ouverture à travers une aide permettant de participer au salaire des deux bibliothécaires salariées de la collectivité à hauteur de 80% des heures développées pour une période de 5 ans.

La dépense prévisionnelle s'élève à 23 686 € par an, soit 118 430€ sur 5 ans.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

- de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour la réalisation de cette action à hauteur de 80% des heures développées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h30

Fait le - 3 MAI 2018

**Le Maire**  
**Josiane ARNOUX**

